

**GRUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « JARDIN » — Séance du 29 juin 2006**

Présidence

Monsieur Yves CONTASSOT,
Adjoint au Maire de Paris, chargé de l'environnement,
de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets

Participants

Monsieur Thierry LE ROY, garant de la concertation

RATP

Monsieur Lorenzo SANCHO DE COULHAC
Monsieur Denis MASURE

SEM Paris-Centre

Monsieur Alain LE GARREC, Président

Sté UNIBAIL/Espace Expansion

Madame Marguerite DES CARS, vice-Présidente
Monsieur Dominique HAUTOBOIS

Cabinet Huet

M^e Michel HUET
M^e Anne-Marie BELLENGER

Équipe SEURA

Monsieur David MANGIN
Monsieur Jean-Marc FRITZ
Madame Eurilyce RONCEN
Monsieur Philippe RAGUIN, paysagiste
Monsieur Louis CLAIR, éclairagiste

Conseil de Quartier Saint-Germain l'Auxerrois

Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

Conseil de Quartier des Halles

Madame Dominique GOY-BLANQUET
Monsieur Gérald DARMANIN

Conseil de Quartier Montorgueil Saint-Denis

Monsieur Fabien SARFATI

Amicale des Locataires du 118 rue Rambuteau

Monsieur Bernard BLOT

Association « Accomplir »

Monsieur Gilles POURBAIX

Association « ChanDanse des Sourds »

Madame Fanny CORDEROY DU TIERS

Association « Les Bachiques Bouzouks »

Madame Élisabeth BOURGUINAT

Association « Vivre dans le Quartier des Halles

Montorgueil Saint-Eustache Montmartre »

Madame Françoise THOMAS

Association de défense

des Riverains « Châtelet - Les Halles »

Monsieur Jacques CHAVONNET

Centre commercial des Halles

Monsieur Stéphane ROMBAUTS

Collectif Beaubourg - Les Halles

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

Collectif « Paris des Halles »

Monsieur Gilles BEAUVAIS

Comité de Soutien et de Promotion

du Jardin d'Aventure des Halles

Mme Lætitia MOUGENOT

Commission solidarité du 2^e arrdt

Monsieur Guy DEPROIT

Conseil syndical du 5-7 rue des Innocents

Monsieur Jean-Pierre MARTIN

EPPPUR

Monsieur Pierre DI MEGLIO

Forum Social Local

Monsieur Guy DEPROIT

GIE du Forum des Halles

Monsieur André LABORDE

Institut d'Urbanisme de Paris
Madame Jodelle ZETLAOUI-LÉGER
Institut Français d'Urbanisme
Madame Michèle COLLIN

UD Paris CFE-CGC
Monsieur Paul GROS

Cabinet du Maire de Paris
Madame Reine SULTAN
Madame Bénédicte DUSSERT
Monsieur Didier BAILLY
Cabinet de J-P. Caffet
Monsieur Stéphane FERRIER
Cabinet de Y. Contassot
Madame Sylvie LAURENT-BÉGIN

Secrétariat Général
Monsieur Frédéric LUCCIONI
Direction de l'Urbanisme
Madame Catherine BARBÉ, directrice
Madame Véronique FRADON
Monsieur François BODET
Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts
Monsieur Christian DAUNAT
Monsieur Thierry PHILPP

Monsieur Yves Contassot, adjoint au Maire de Paris chargé des espaces verts, accueille les participants et annonce les modalités de déroulement de la réunion. Il rappelle le choix de la stratégie urbaine qui a été retenue en décembre 2004.

Monsieur David Mangin (agence SEURA) présente un diaporama exposant les propositions faites pour le projet de jardin public des Halles.

Le fichier correspondant à cet exposé, ainsi que le présent compte-rendu, pourront prochainement être téléchargés à partir du dossier consacré au projet des Halles sur le site de la Ville, www.paris.fr, thème Logement et urbanisme - rubrique « La concertation - Comptes-rendus et contributions ».

Monsieur Gilles Darmanin (Conseil de quartier des Halles) estime qu'il serait plus pertinent de travailler d'abord à la définition du Carreau puis à celle du jardin. Il juge insuffisants et peu explicites les documents transmis avant la réunion. Il fait part d'une liste de questions préparées par le conseil de quartier, qui portent sur les aspects suivants : les raisons de la suppression du jardin Lalanne, les terrasses envisagées dans le jardin, la préservation de l'amphithéâtre devant St Eustache, la répartition entre arbres et bosquets, le revêtement des allées, la nature des espaces de jeux et leurs surfaces, la fréquentation du jardin, les entrées et l'accès des chiens.

Madame Élisabeth Bourguinat (association « Les Bachiques-Bouzouks ») regrette qu'il manque un argumentaire dans les documents transmis avant la réunion et demande la justification de la suppression du jardin Lalanne. Elle rappelle l'intérêt de ce jardin spécifique et estime que le « toit du Carreau » ne doit pas être carré, pour préserver ce jardin. Elle demande la diffusion sans délai de l'étude sur les flux aux Halles. Elle rejette le principe selon lequel le quartier ne serait pas sûr.

Madame Lætitia Mougenot (Comité de Soutien et de Promotion du Jardin d'Aventure des Halles) défend également la préservation du jardin d'aventure. Elle critique la proposition de l'équipe SEURA en faveur de jeux d'eau qui n'auront d'intérêt que quelques jours par an. En se référant à la Charte de la concertation, elle demande qu'une étude alternative d'aménagement du jardin soit conduite, avec le maintien du jardin Lalanne.

Monsieur Gilles Beauvais (association « Paris des Halles ») donne lecture d'un texte (joint au présent CR), qui dénonce notamment un projet de jardin soumis aux impératifs économiques du centre commercial.

Monsieur André Laborde (GIE du Forum des Halles) souhaite que le terme de « carreau » ne soit plus utilisé pour désigner le futur bâtiment. Il regrette qu'on définisse les caractéristiques du jardin avant celles du bâtiment. Il ne souhaite ni la « grande croisée » d'escalators prévue au cœur du futur bâtiment, ni le toit au-dessus.

Monsieur Gilles Pourbaix (association « Accomplir ») refuse une approche du projet qu'il considère comme une dérive sécuritaire. Il estime que la suppression du jardin Lalanne n'est pas justifiée.

Y. Contassot entend assumer les choix qui relèvent de la maîtrise d'ouvrage. Il indique que le Maire de Paris a décidé que le parti urbain retenu nécessite la suppression du jardin Lalanne. Il souligne que, pour les personnels des parcs et jardins, le problème d'insécurité est réel et que l'amélioration du nivellement est indispensable pour ce jardin mi-ouvert mi-fermé.

Il rappelle que l'accès au Forum depuis le jardin fait partie des choix urbains actés. De son point de vue, le jardin a sa logique propre et n'a pas à être défini après le bâtiment, car ses usages ne sont pas nécessairement liés au Forum. En réponse à une des questions posées par le représentant du Conseil de quartier des Halles, il précise que les chiens sont exclus des jardins parisiens ; il existe une demande pour des espaces de détente pour les animaux mais ceux-ci n'ont pas à trouver place dans les jardins.

D. Mangin défend le principe d'une étude du projet de jardin préalable au lancement du concours du Carreau : ce jardin n'est pas le jardin du Forum mais un élément d'un grand projet de restructuration des espaces publics du centre de Paris, depuis Beaubourg jusqu'à la rue du Louvre. La relation du jardin et du futur Carreau sera librement mise en forme par l'architecte qui réalisera le Carreau, à partir du projet de jardin et sur la base des orientations urbaines qui seront précisées par le programme du concours. Cette mise en relation nécessaire des deux composantes du projet des Halles constitue l'argument principal en faveur de la suppression du jardin Lalanne, qui fonctionne aujourd'hui comme une enclave consommatrice d'espace et relativement peu fréquentée, sur un site stratégique pour la réussite du projet.

En réponse aux questions posées par les participants, il défend l'implantation de terrasses en bordure du jardin, lesquelles bénéficieront d'une exposition privilégiée, d'autant plus favorable à l'animation qu'elle est assez rare dans le centre de Paris. Il tient à préciser que le jardin comportera un certain nombre d'aménagements d'échelle relativement modeste, où pourront s'exprimer des pratiques qui trouvent actuellement leur place dans l'amphithéâtre dont les dispositions sont peu pertinentes du point de vue urbain.

Il indique que le parti du plus grand jardin possible conduit à écarter le principe des mouvements de sols importants qui existent actuellement. Pour autant, des surhauteurs et des décaissés localisés pourront être pratiqués, notamment pour isoler les espaces de jeux, dans la limite des contraintes techniques liées à la situation sur dalle.

En matière d'espaces de jeux, il indique que l'équipe de maîtrise d'œuvre est ouverte aux propositions qui pourront être faites par les participants à la concertation. Il défend le principe des jeux d'eau et des bassins qui constituent, partout où il en existe, des espaces festifs intergénérationnels, agréables aussi à regarder.

Monsieur Philippe Raguin (paysagiste, équipe SEURA) complète la présentation du projet : l'allée d'arbres sud sera préservée ; les plantations comprendront des arbres de douze mètres mais pourront inclure aussi des arbustes. La régénération indispensable des pelouses nécessitera des fermetures ponctuelles de certains espaces.

Monsieur Thierry Le Roy, garant de la concertation, constate avec les associations et les conseillers de quartier que les documents transmis avant la réunion auraient pu être plus complets.

L'insatisfaction qui s'exprime concernant le jardin Lalanne lui semble résulter de ce que le débat sur ce sujet s'est développé indépendamment et antérieurement à la mise en place du processus de concertation formelle. Il apprécie que la Ville de Paris assume pleinement, comme le montre les propos de M. Contassot, la responsabilité des choix qui relèvent du maître d'ouvrage et non du maître d'œuvre.

Pour la poursuite de la concertation, M. Le Roy juge utile que la part soit clairement faite de ce qui relève des choix de la Ville, maître d'ouvrage, et des propositions de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il souhaite que la préparation des prochains groupes de travail thématiques permette de problématiser les aspects du projet soumis au débat.

Y. Contassot reconnaît un problème en ce qui concerne la diffusion des documents préparatoires mais souligne que l'envoi d'éléments plus complets aurait pu se traduire par un report de la séance du GTT après les vacances d'été.

G. Beauvais intervient à nouveau pour signaler qu'il n'a pas reçu de réponse à sa question concernant la symbolique du projet.

Y. Contassot s'engage à apporter une réponse.

Monsieur Jean-Pierre Martin (Conseil syndical du 5-7 rue des Innocents) s'inquiète de la proposition pour le jardin, qui lui semble multiplier les petites interventions et créer des obstacles visuels. Il fait part de son incompréhension du principe des circulations piétonnes qui ne lui semble pas répondre aux flux existants.

Madame Paule Champetiers de Ribes (Conseil de Quartier Saint-Germain l'Auxerrois) souhaite que soit confirmé l'objectif des 4,3 ha et la possibilité de fermeture des trémies de la voirie souterraine. Elle souligne que la situation du quartier s'est beaucoup améliorée du point de vue de la délinquance ces dernières années et que l'évocation récurrente du thème de l'insécurité du site lui paraît gênante. Elle s'interroge sur le traitement qui sera réservé aux émergences des installations de ventilation des niveaux inférieurs du Forum ainsi que sur la manière dont sera assurée l'accessibilité des aires de jeux pour enfants, enclavées dans les surfaces de pelouses, lorsque ces dernières seront fermées au public. Enfin elle souhaiterait recevoir des précisions sur les intentions de la Ville concernant l'animation nocturne du jardin.

Madame Michèle Collin (Institut Français d'Urbanisme) revient sur l'ensemble des questions posées par les participants et souligne qu'elles convergent vers une interrogation sur le sens du projet, sa philosophie. Elle souligne que le projet doit partir des usages qui sont fait des espaces et penser ces usages. C'est la commande faite par la Ville au maître d'œuvre qui doit formuler ces questions et donc être précisée. Elle fait l'éloge enfin du débat qui doit présider à la concertation, laquelle fait émerger des dissensus qui trouvent légitimement à s'exprimer dans la presse.

Monsieur Guy Deproit (Forum Social Local) souhaite recevoir des précisions sur la suite donnée à l'idée énoncée naguère d'un « jardin de sculptures » aux Halles. Il s'interroge également sur le devenir d'un petit potager clos actuellement aménagé à proximité d'une des issues des élégissements.

Madame Dominique Goy-Blanquet (Conseil de quartier des Halles) indique qu'il y a beaucoup de demandes conservatoires, voire conservatrices, mais que cela exprime une réaction légitime par rapport aux incertitudes concernant le contenu du projet. Les réponses apportées à l'occasion de cette réunion lèvent une partie de ces incertitudes mais en confortent d'autres. En effet le schéma d'aménagement paraît très rigide et semble de nature à « brutaliser » les habitudes et les parcours des habitants du quartier. Elle s'interroge sur la possibilité d'un dessin moins rectiligne des cheminements. S'agissant de l'aménagement de terrasses en bordure du jardin, elle déplore la tendance des commerces à déborder sur l'espace public et s'interroge sur l'opportunité de nouvelles implantations. Enfin elle souhaite recevoir des précisions sur les toilettes publiques qui seront créées à l'occasion du projet.

Monsieur Pierre Di Meglio (EPPPUR) déplore que le schéma d'urbanisme général qui permettrait de décliner le projet de rénovation du jardin et de lancer le concours du Carreau ne soit toujours pas connu. Il s'interroge sur la nature des décisions qu'il subodore à l'origine des dernières évolutions du projet et constate un défaut de concertation sur leur contenu. Il fait part de son incompréhension de la méthode suivie.

Y. Contassot souhaite apporter un ensemble de précision sur le contexte et les intervenants du projet que la Ville ne conduit pas seule et qui implique un certain nombre de partenaires et d'autorités indépendantes de la Ville.

Y. Contassot confirme que le jardin fera 4,3 ha.

Il précise que la mise en œuvre du projet des Halles sera l'occasion d'implanter, en nombre significatif, de nouvelles toilettes publiques dont la conception fait actuellement l'objet d'une consultation dans la perspective du renouvellement du contrat qui lie la Ville avec le fournisseur de ce type de mobilier urbain.

Sur la question de l'animation nocturne du jardin, il indique que l'absence de clôture du jardin – qui ne fait pas l'objet de remise en cause – impose que soit prise en compte la question de son animation nocturne, à défaut de quoi la Ville et les usagers seront nécessairement confrontés à des modes d'appropriation non souhaités.

Sur le jardin de sculptures, il fait part du souhait du Maire de Paris d'éviter un encombrement du futur jardin par de trop nombreux objets, ce qui n'exclut pas la mise en place de sculptures, en nombre mesuré.

D. Mangin met en avant la libération et l'ouverture de l'espace qui résultera de la mise en œuvre du projet. Ce choix d'un grand jardin ouvert illustre particulièrement la « philosophie » du projet dont certains souhaitent l'explicitation, il impose un certain nombre de conséquences et d'impossibilités. Au sein du jardin, les parcours seront libres, promenade ou transit, et il est souhaitable pour permettre cette diversité des usages de conserver l'unité de la prairie sans multiplier les cheminements matérialisés. La question du traitement des émergences des installations de ventilation appelle une réponse technique qui sera étudiée le moment venu. La question de l'animation nocturne du jardin renvoie à la volonté d'un mode de fonctionnement du Carreau en rapport avec sa dimension d'équipement métropolitain. Sur la question du jardin de sculptures, D. Mangin adhère à la proposition de l'association Accomplir en faveur de créations à la fois ludiques et décoratives.

T. Le Roy souhaite faire part de ses réflexions concernant la question récurrente du « sens » et/ou celle du schéma d'ensemble qui lui semble trouver leur source dans la perception d'une concertation qui s'emploierait à donner des réponses sur le « comment » avant ou sans qu'ait été traitée la question du « pourquoi ». Il lui semble que les frustrations qui s'expriment par ces questions résultent largement d'un déficit de communication auquel la Ville pourrait remédier au prix notamment d'un effort de formalisation de ses intentions. En revanche, il lui semble important de souligner que d'importantes décisions restent à prendre, par la Ville et ses partenaires, notamment en ce qui concerne la restructuration des espaces souterrains. La présente concertation se situe en amont de ces décisions, qui interviendront au cours du dernier trimestre de 2006. Elle n'en constitue pas moins une étape très utile pour la suite du projet.

Y. Contassot souscrit aux propos du garant. Il invite Catherine Barbé, Directrice de l'Urbanisme, à apporter des informations aux participants sur les études de flux prévues par la convention multipartite qui lie la Ville et les partenaires du projet.

C. Barbé indique que la RATP et Espace Expansion conduisent actuellement une étude sur la redistribution des flux piétons au sein du Forum. Cette étude a produit de premiers résultats, cependant très partiels. Elle devrait être achevée au cours du dernier trimestre et pourra à ce moment être communiquée aux acteurs de la concertation.

Madame Jodelle Zetlaoui-Léger (Institut d'Urbanisme de Paris) s'interroge sur le moment où intervient cette étude qui lui paraît tardif par rapport au déroulement du processus des études de définition engagé depuis 2003.

Monsieur Lorenzo Sancho de Coulhac, Directeur de l'agence de développement pour Paris de la RATP, retrace l'enchaînement des études conduites par la RATP depuis l'origine du projet. Il indique que le travail évoqué par C. Barbé, très détaillé et prospectif, fait suite à de précédentes approches plus descriptives des modalités d'accès et de la fréquentation du pôle de transport. L'étude en cours prend en compte les propositions de David Mangin, elle ne pouvait donc pas être réalisée avant l'achèvement des études de définition.

En conclusion **Y. Contassot** annonce une prochaine réunion du groupe de travail sur le jardin au mois de septembre, cette rencontre permettra de présenter une maquette à grande échelle du projet de jardin et de prendre en considération les résultats d'une étude générale, qui sera très prochainement lancée, concernant les attentes des enfants en matière de jeux de jardin. En revanche, il ne sera pas fait d'étude alternative sur la conservation du jardin Lalanne pour la suppression duquel des arbitrages ont été rendus.

Différentes interventions manifestent l'opposition de certains participants à cette décision dont les modalités leur paraissent en contradiction avec l'esprit de la concertation.

Y. Contassot tient à préciser que cette décision contestée a été prise très récemment, en considération de l'ensemble des arguments avancés par les uns et les autres et que le choix d'une annonce préalable à la présente réunion a été fait en toute transparence.

D'autres interventions concernent des aspects du projet étrangers au jardin et notamment la question des accès au pôle de transport.

L. Sancho de Coulhac apporte un ensemble de précisions sur les études en cours sur ce thème : ces études sont des études de faisabilité, c'est à dire qu'elles visent à faire la part du possible et de l'impossible. Pour la RATP, la piste la plus prometteuse pour question de l'accès « direct » à la gare RER est celle d'un nouvel accès au niveau -4 depuis la place Marguerite de Navarre, d'autres accès au travers du Forum sont également étudiés, ils présentent d'autres avantages pour le projet mais ne concernent pas aussi directement la RATP. Il est prévu que tous ces sujets seront abordés lors d'un groupe de travail thématique sur les espaces souterrains, prévu au troisième trimestre, qui permettra de présenter le résultat des études et l'état des discussions entre la Ville et les partenaires du projet.

Y. Contassot clos la séance vers 22h20.

Contribution lue en séance par M. Gilles Beauvais
(collectif « Paris des Halles »)

L'arbre qui cache la forêt

Devinette : qu'y a-t-il de commun entre les rêves, le jeu, la poésie, les secrets, l'aventure, les amoureux, les bains de soleil, les aspérités, les petits lacs, les recoins ombragés, les fontaines, etc. ?

Réponse : ce n'est ni « sécurisant », ni rentable !

Or les nouveaux dessins du projet de jardin des Halles font apparaître une double volonté :

- celle de plier le jardin au « sentiment d'insécurité »
- celle de plier le jardin aux impératifs économiques d'Unibail.

Ces « dessins » ne nous renvoient qu'à un seul et véritable « dessein » : celui, déjà annoncé dans le Forum, d'une confiscation de l'espace public par des intérêts privés. Ce sont aujourd'hui :

- des terrasses de café devant un jardin d'une platitude désolante
- la suppression des espaces de rêve et de jeu dédiés aux tout petits
- la transformation du jardin lui-même en « accès » principal au Forum.
- le déplacement dérisoire de « la grosse tête », image de l'écoute du monde, du chevet de Saint Eustache aux portes du Centre Commercial. tout un symbole !

Bertrand Delanoë affirmait, le 15 décembre 2004 : « Nous voulons redonner du sens à cet espace, un sens qu'on ne puisera que dans la vie et dans la beauté. »

Mais aujourd'hui on sacrifie la poésie et le rêve sur l'autel des dérives sécuritaires : il faut « tout voir », partout, tout le temps. Voici venu le temps des miradors.

Et l'inquiétante invention toute Orwellienne de la « résille algorithme », en remettant le crayon du créateur au profit du mulot, reproduit à l'infini et jusqu'à l'abrutissement le même schéma géométrique.

Non, David Mangin n'a pas « trahi », comme ses supporters d'hier peuvent le clamer ! Il préfère toujours les lieux de « passage » aux lieux de « rencontre » et d'accueil. Son passant ou son voyageur doit être un « acheteur » en puissance.

Non, il n'a pas « changé ». Sa maquette du forum dévoilait déjà un jardin asservi au Carreau. Nous lui reconnaissons une forme insistante de cohérence et de continuité dans ce qu'on pourrait appeler un « nivellement » général.

Nous pensons qu'il est encore possible d'arrêter cette dérive.

Mais il faut pour cela que le politique dicte « enfin » un cap à l'architecte, un sens, une symbolique à l'ensemble du projet.

Une symbolique qui ne soit pas dicté par les seuls intérêts commerciaux du Forum.

Un sens qui dise aussi qu'on ne peut pas dessiner son jardin avant d'avoir conçu sa maison. et qu'on ne peut pas concevoir sa maison sans connaître l'usage qu'on lui réserve.

Une symbolique qui nous redonne le goût du rêve, de la beauté et de la vie.

Un supplément d'âme.